

Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Un budget 2026 contraint mais réaliste

Le Conseil municipal s'est ouvert par l'adoption du compte-rendu du Conseil du 21 mars et s'est poursuivi par l'examen de trois décisions concernant le renouvellement de la convention pour l'accès aux services de médecine du travail du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, le recrutement temporaire d'une auto-entrepreneuse en comptabilité pour rattraper le retard de facturation et paiement, l'avenant n°2 aux travaux de requalification du lotissement des Sansonnets.

L'ensemble des délibérations a été approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONNEL

- À la suite de la démission Catherine Véran, conseillère municipale élue le 15 mars dernier, il est procédé à l'installation de la remplaçante suivante sur la liste : Françoise Scarlat. Le Conseil prend acte de ces décisions, qui ont été acceptées à l'unanimité.
- Les indemnités du maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués sont fixés au pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :
 - Maire : 55,7 %
 - 1er adjoint : 21,38 %
 - 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints : 14,25 % chacun
 - les quatre conseillers municipaux délégués : 7,13 % chacun
- Le Conseil renouvelle et complète la liste des délégations accordées au Maire (article L21-22 du CGCT) pour la durée du mandat. Ces décisions sont prises par le Maire mais rapportées au Conseil pour information.
- Le Conseil valide la création de 10 commissions municipales composées de 7 membres chacune, toutes présidée par le maire Jean Mangion. Les membres manquants sont désignés en séance.
 - **Commission Ressources, Finances, RH** : Denis Arnoux, Céline Castells, René Plan, Elisabeth Rabouin, Philippe Reynaud, Claude Sanchez, Pascal Fromonot.
 - **Commission Communication, Numérique** : Gérard Blanc, Céline Castells, Pascal Fromonot, Jean-François Galeron, Sophia Galeron Rizzotto, Philippe Reynaud, Claude Sanchez.
 - **Commission Enfance, Jeunesse, Sports et Vie associative** : Gérard Blanc, Céline Castells, Aurélie Isnard, Charlotte McDonald, Pauline Perrier, Elisabeth Rabouin, Aurélie Veran.
 - **Commission Marché des producteurs, Agriculture, Forêt** : Denis Arnoux, Céline Castells, Jean-François Galeron, Gérard Galle, Philippe Reynaud, Claude Sanchez.
 - **Commission Traditions, Culture, Festivités, Tourisme** : Céline Castells, Aurélie Isnard, Charlotte McDonald, Pauline Perrier, Elisabeth Rabouin, Philippe Reynaud, Aurélie Veran.
 - **Commission Urbanisme, Aménagement et Développement durable** : Denis Arnoux, Philippe Cargnino, Pascal Fromonot, Jean-François Galeron, Gérard Galle, Aurélie Isnard, Claude Sanchez.

Commenté [PS1]: La phrase est-elle au bon endroit ?

- **Commission Sécurité, Prévention de la Délinquance, Devoir de mémoire** : Denis Arnoux, Céline Castells, Sophia Galeron Rizzotto, Gérard Galle, René Plan, Elisabeth Rabouin, Philippe Reynaud.
- **Commission Affaires sociales et Bel-âge** : Céline Castells, Sophia Galeron Rizzotto, Gérard Galle, Aurélie Isnard, Charlotte McDonald, Fanny Terrin, Aurélia Veran.
- **Commission Travaux et Gestion de sites, Marchés publics** : Denis Arnoux, Philippe Cargnino, Céline Castells, Gérard Galle, Aurélie Isnard, Elisabeth Rabouin, Philippe Reynaud.
- **Commission Animation économique** : Céline Castells, Pascal Fromonot, Jean-François Galeron, Sophia Galeron Rizzotto, Philippe Reynaud, Fanny Terrin, Claude Sanchez.
- Le Conseil approuve la création de 5 comités consultatifs et leur mode de fonctionnement, composés de 20 membres maximum par comité (élus, citoyens, experts).
 - Le Grès 2050 :
 - Santé
 - Conseil des Anciens
 - Plan de Circulation
 - Taurin
- Le règlement intérieur du Conseil Municipal est présenté en séance. Il intègre une modification mineure concernant la fusion du compte-rendu et du procès-verbal des conseils municipaux.
- Le Conseil procède à l'élection des membres de commissions spécifiques :
 - **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** : La liste proposée, comprenant Denis Arnoux, Philippe Cargnino, Philippe Reynaud en titulaires, Gérard Galle, Aurélie Isnard et Pauline Perrier en suppléants, est élue à l'unanimité.
 - **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** : La liste de 6 membres élus, comprenant Céline Castells, Aurélie Isnard, Sophia Galeron Rizzotto, Charlotte McDonald, Elisabeth Rabouin et Aurélia Veran, est élue à l'unanimité.
- Le Conseil procède à la désignation des représentants de la Commune dans les organismes extérieurs
 - **Territoires d'Energie (TE13)** : Denis Arnoux (titulaire), Philippe Cargnino (suppléant).
 - **Parc Naturel Régional des Alpilles** : Le Maire Jean Mangion (titulaire), Claude Sanchez (suppléant).
 - **Syndicat intercommunal des Alpilles septentrionales (Sicas)** : Philippe Reynaud et Jean-François Galeron.
 - **Syndicat intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SI2VB)** : Philippe Reynaud et Gérard Galle.
 - **SIVU Relais Petite Enfance Alpilles Montagnette** : Céline Castells, Aurélia Veran, Aurélie Isnard, Pauline Perrier.
 - **Association des communes forestières** : René Plan (titulaire), Philippe Reynaud (suppléant).
 - **École de musique du Pays d'Arles** : Céline Castells et Denis Arnoux.
 - **Crèche Picotis** : Céline Castells (titulaire), Aurélie Isnard (suppléante).
 - **Correspondant Défense** : Gérard Galle

FINANCES

- Le compte de gestion 2025, établi par le comptable public, est présenté et approuvé par le Conseil.
- Pour l'approbation du compte administratif 2025, le Maire se retire et Claude Sanchez, premier adjoint, préside la séance.
Le compte administratif 2025 de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 64 037,13 € et un déficit d'investissement de 673 152,07 € ; après prise en compte des résultats reportés de 2024 (81 196,46 € en fonctionnement et 1 088 142,07 € en investissement), le résultat de clôture s'établit à 145 233,59 € en fonctionnement et 414 990,00 € en investissement, soit un excédent global de 560 133,59 € au 31 décembre 2025. Le compte est adopté à l'unanimité.
- Face à la baisse des dotations de l'État et à l'augmentation des coûts, après 12 ans sans aucune modification, le Conseil vote une hausse des taux d'imposition 2026 pour maintenir la capacité d'autofinancement de la Commune. Le Maire précise que les nouveaux taux d'imposition sont bien inférieurs aux moyennes pratiquées dans les Bouches-du-Rhône
 - Taxe foncière sur le bâti : Augmentation à 29,34% (au lieu de 26,84%).
 - Taxe d'habitation : Augmentation à 9,70% (au lieu de 8,89%).
 - Taxe foncière sur le non-bâti : Maintenue à 39,97%.
- Pour le vote de la subvention de fonctionnement au CCAS pour 2026, les membres du CCAS, Céline Castells, Elisabeth Rabouin, Aurélia Veran, Sophia Galeron-Rizzotto et Charlotte McDonald ne prennent pas part au vote. Elle est fixée à 9 800 €.
- Le montant global des subventions aux associations pour 2026 est globalement maintenu par rapport à l'année précédente en supprimant les subventions d'investissement, soit 73 000 €. Les membres de bureau d'associations (Gérard Galle, Céline Castells, Elisabeth Rabouin, Pauline Perrier, Pascal Fromonot, René Plan) n'ont pas pris part au vote.
- Le Conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2026 :
 - **Section de fonctionnement** : 3 116 842 €.
 - **Section d'investissement** : 3 846 743,51 €.
- Deux nouveaux tarifs municipaux sur le marché André-Vidau sont votés :
 - Redevance pour l'occupation du marché par les associations de la Commune : 150 € / jour.
 - Tarif pour les vendeurs de cagettes sur le marché : 2,30 €/m².
- Une demande de subvention pour la création d'un éclairage du stade Tardieu-Vossier va être adressée à la Fédération française de Football pour un montant de 20 000 €. La demande auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est déjà faite ; elle représente 70% de la somme, à savoir 79 746 €. La part communale s'élèvera alors à 3924 €.
- L'autre demande de subvention adressée à l'État, au titre de la DETR 2026, pour les travaux de requalification de l'avenue des Pins, est de 70 % de 95 000 €, avec un autofinancement par la Commune de 30%.
- La convention annuelle avec l'association "Familles rurales" pour la gestion du centre de loisirs de la Commune est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Sophia Galeron Rizzotto suggère l'utilisation d'une solution de rampes LED vert/rouge pour moduler le bruit à la cantine scolaire. Céline Castells informe que, dans le cadre de la rénovation et agrandissement des écoles, des travaux d'insonorisation de la salle de restauration (dalles acoustiques) et de séparation des sections (maternelle/primaire) sont prévus pour remédier au problème. Renseignement sera pris sur le système proposé par Sophia Galeron Rizzotto
- Gérard Galle exprime ses regrets suite à la démission de Catherine Veran et déplore qu'un vote ait été nécessaire pour la répartition des postes, souhaitant plus de consensus. Le Maire défend le processus démocratique qui s'impose à nous.
- Françoise Scarlat, conseillère municipale nouvellement installée, se déclare disponible pour s'investir dans les commissions et projets en cours.

La séance est levée.